

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

PROJET DE RÈGLEMENT 1255-2022
MODIFIANT LES ARTICLES 2, 4, 11 ET 12 DU RÈGLEMENT 1128-2018 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE

Considérant que le règlement 1128-2018 a été adopté conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19);

Considérant les différentes modifications à effectuer au règlement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller monsieur Claude Bérard lors de la séance ordinaire du conseil le 5 avril 2022.

Le conseil décrète les modifications suivantes au règlement 1128-2018 :

ARTICLE 1

Modification du 1^{er} considérant en retirant les mots « (ou de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, L.R.Q. c. C-27.1) ».

ARTICLE 2

Modification de l'article 2, à la définition « Contrat de gré à gré », en retirant les mots « ou non, ».

ARTICLE 3

Modification de l'article 4.1 en remplaçant les mots « au vérificateur général » par les mots « à l'auditeur annuel ».

ARTICLE 4

Modification de l'article 11.1.3 comme suit :

- a) Dans le titre de l'article 11.1.3, remplacer les mots « d'un an » par les mots « de cinq ans »
- b) Abroger le 2^e paragraphe.

ARTICLE 5

Modifier l'article 12. Gestion des plaintes comme suit :

- a) Au 1^{er} paragraphe, remplacer les mots « au directeur général et greffier et assistante-greffière » par les mots « au directeur général et à la greffière ».
- b) Au 2^e paragraphe, remplacer les mots « Le directeur général et greffier ou l'assistante-greffière » par les mots « Le directeur général ou la greffière ».
- c) Au 3^e paragraphe, remplacer les mots « le directeur général et greffier ou l'assistante-greffière » par les mots « le directeur général ou la greffière ».
- d) en ajoutant le texte suivant à la suite du 3^e paragraphe :

Le processus de traitement d'une plainte est sur le site Internet de la Ville de Contrecoeur.

ARTICLE 6

Le règlement 1255-2022 entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 5 avril 2022

Adoption du règlement : 3 mai 2022

Avis d'adoption et d'entrée en vigueur : 4 mai 2022

VRAIE COPIE CONFORME, CE 6 AVRIL 2022

MYLÈNE RIOUX
GREFFIÈRE